



EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Conseil de Communauté

N° délib. : 001023

Séance du jeudi 11 février 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, pour l'examen des rapports des commissions n°3, 4, 5, 6, 9 et 2,
puis sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, pour l'examen des rapports des commissions n°1 et 10.

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous : Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE (représenté par Robert LEMAIRE) Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 5.1), Nicolas BODIN, Françoise BRANGET (jusqu'au rapport 2.5), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET (à partir du rapport 2.1), Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport 1.1.1), Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER (jusqu'au rapport 2.5), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 1.1.1), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER Nicole WEINMAN Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 5.1) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au rapport 2.5) Champagny : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET, Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISON) Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (à partir du rapport 6.2), Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER (représenté par Jean-Pierre VAGNE) Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN Noiron : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 2.5), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.5) Osselle : Jacques MENIGOZ (jusqu'au rapport 2.5) Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5), Claude OYTANA (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 2.5) Pirey : Jacques COINTET (à partir du rapport 6.2), Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beauré : Stéphane COURBET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thisse : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 2.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER.

Etaient absents : Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Abdel GHEZALI, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Christophe LIME, Michel LOYAT, Frank MONNEUR, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Sylvie WANLIN Beure : Philippe CHANEY : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Gennes : Jean SIMONDON La Chevillotte : Jean PIQUARD Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Didier MARQUER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Séverine MONLLOR Nancray : Daniel ROLET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Roche lez Beauré : Jean-Pierre ISSARTEL Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT.

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI, H. AKODAD, F. BRANGET (à partir du rapport 1.1.1), B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 2.5), Y.M. DAHOUI, C. DEVESA, J.F. GIRARD (à partir 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), M. JEANNIN, M. LOYAT, F. MONNEUR, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.2), S. WANLIN, B. ASTRIC, A. BAVEREL (jusqu'au rapport 6.1), D. PARIS, S. MONLLOR, P. BELUCHE (à partir du rapport 1.1.1), J. MENIGOZ, J.M. BOUSSET.

Mandataires : G. VERRO, J.J. DEMONET, J. ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), V. HINCELIN (jusqu'au rapport 2.5), J.P. GOVIGNAUX, N. GUILLEMET, L. HAKKAR (à partir du 1.1.2), C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), E. SASSARD, N. BODIN, E. DUMONT, F. FELLMANN, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, R. DEMESMAY, D. JOLY (jusqu'au rapport 6.1), C. PREIONI, M. COTTINY, A. BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.1), M.O. CRABBE-DIAWARA, J.M. FAIVRE.

Objet : Aides exceptionnelles Séisme d'Haïti

Aides exceptionnelles Séisme d'Haïti

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Inscription budgétaire	
A inscrire au BP 2010 et au PPIF 2010/2014	Montant prévu BP 2010 : 10 000 € (enveloppe Dépenses imprévues)
Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014	

Après le terrible tremblement de terre de magnitude 7 qui a dévasté l'île la plus pauvre des Caraïbes le 12 janvier 2010, Haïti s'attend à un bilan effroyable de victimes. Il y aurait au moins 200 000 morts. Le séisme, le plus violent qu'ait connu Haïti depuis 200 ans, a été ressenti jusqu'à Guantanamo, provoquant une « catastrophe majeure » dans le pays le plus pauvre d'Amérique.

Après une telle catastrophe, l'OMS redoute une crise sanitaire sans précédent et les besoins nécessaires à la reconstruction seront très importants.

L'ONU a lancé la plus grande opération humanitaire de son histoire.

Les collectivités territoriales ont la possibilité de manifester leur solidarité en apportant soit une aide d'urgence, soit une aide pour la reconstruction.

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) initie une démarche de recensement, à l'échelle nationale, des dons engagés par les collectivités territoriales qui souhaitent manifester leur solidarité.

Les objectifs de cette démarche sont les suivants :

- recenser les engagements des collectivités territoriales en soutien à Haïti : aide d'urgence humanitaire et reconstruction,
- mettre en place un outil d'information, de recensement et de coordination des efforts des collectivités territoriales,
- valoriser les actions des collectivités territoriales françaises.

Après les nombreux dons apportés pour faire face à l'aide d'urgence, il faudra entamer un chantier d'ampleur à savoir la reconstruction de quasiment toutes les structures de l'île.

La CAGB ne pouvant que s'associer à cet élan de solidarité, il est proposé d'allouer deux subventions exceptionnelles pour un montant total de 10 000 €, affectées à la reconstruction, en s'assurant que ces aides lui soit effectivement consacrées.

La répartition est la suivante :

- une subvention de 5 000 € au bénéfice de **l'Association pour la promotion des arts du monde (APAM)**.

L'Association pour la promotion des arts du monde (APAM) achète des tableaux et des sculptures qu'elle revend en France dans des expositions-ventes. Tous ses membres sont strictement bénévoles ; elle ne reçoit aucune subvention. Ses seules ressources sont constituées par les produits et ventes d'oeuvre d'art. Présente en Haïti depuis 22 ans, cette association aide trois écoles. La subvention servira à la **reconstruction de ces écoles**,

- une subvention de 5 000 € au bénéfice de **l'Association EDE TIMOUN YO** (traduction du créole haïtien : AIDER LES ENFANTS).

Madame PARIETTI, Substitut du Procureur à Besançon, est la Présidente-Fondatrice de Nid d'Amour, membre d'honneur de l'Association EDE TIMOUN YO. L'intégralité de la subvention sera utilisée pour les **besoins de relogement des orphelins** (reconstruction ou remise en état des bâtiments).

La préoccupation principale étant évidemment de s'assurer de la destination des fonds, une convention sera signée entre le Grand Besançon et chacune des associations bénéficiaires, ces dernières s'engageant notamment à établir un bilan de l'utilisation de ces subventions.

A l'unanimité, et sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014, le Conseil de Communauté :

- valide le principe de l'attribution de deux aides exceptionnelles d'un montant de 5 000 € chacune (soit 10 000 € au total), au bénéfice de :
 - l'Association pour la promotion des arts du monde (APAM),
 - l'Association EDE TIMOUN YO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 19.FEV 2010